

**ARRÊTÉ N° A – 2017 – 07 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 16 JUIN 2017**

relatif au déclassement par anticipation du domaine public
et à l'autorisation de cession d'un immeuble

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA BANQUE DE FRANCE,

Vu les articles L142-2 et L144-2-1 du code monétaire et financier,

Vu l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis du Conseil d'État du 9 décembre 1999,

Après en avoir délibéré dans sa séance du 16 juin 2017,

Abrogé par l'A-2019-02 du 20 septembre 2019

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'immeuble situé 4, rue Catulienne à SAINT-DENIS (93200) et occupé par la succursale est déclassé du domaine public et peut être vendu. Sa désaffectation interviendra au plus tard le 31 mai 2020.

Article 2 : Le Gouverneur de la Banque de France est chargé de l'application du présent arrêté qui est publié au registre de publication officiel de la Banque de France.

Fait à Paris, le 16 juin 2017

Pour le Conseil général,

Le Gouverneur de la Banque de France, Président

François VILLEROY de GALHAU